



***COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 novembre 2014***

- Détermine le lot de chasse et le choix du mode de mise en location pour le bail 2015-2024,
- Accepte la modification budgétaire n°1,
- Fixe le taux de la taxe d'aménagement à 3,5 %.

Vu pour être affiché le 23 janvier 2015 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 23 janvier 2015

Le Maire,
Pierre ROSAIRE